

Avis de Soutenance

Monsieur Marcel-Philippe DESCAZAUX

Droit privé et Sciences Criminelles

Soutiendra publiquement ses travaux de thèse intitulés

L'après-franchise (?)... Le contrat de partenariat Nouveau modèle de contrat de distribution

dirigés par Monsieur Jean-Louis RESPAUD et Monsieur Daniel MAINGUY

Soutenance prévue le **vendredi 24 novembre 2023** à 14h00

Lieu : Faculté de Droit et de Science politique bat 1 39 rue de l'Université 34060 Montpellier cedex 2

Salle : des actes

Composition du jury proposé

M. Jean-Louis RESPAUD	Université de Montpellier	Directeur de thèse
Mme Marie MALAURIE-VIGNAL	Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines	Rapporteuse
M. Daniel MAINGUY	Université de Paris I Panthéon-Sorbonne	Co-directeur de thèse
M. Cyril GRIMALDI	Université de Sorbonne Paris Nord	Rapporteur
M. Nicolas FERRIER	Université de Montpellier	Examineur
M. Michel KAHN	IREF	Invité

Mots-clés : Contrat de partenariat, Réseaux de distribution, Savoir-partenarial, Franchise, Intérêt collectif, Savoir-faire

Résumé :

L'après franchise (?)... le contrat de partenariat... nouveau modèle de contrat de distribution Les réseaux de franchise et le contrat qui les sous-tend sont aujourd'hui incontournables. Toutefois, le monde et le commerce sont en constante évolution. À tel point, que d'aucuns parlent d'une « crise » de la franchise. De nouveaux enjeux juridiques ont-ils vus le jour ? La maturité des réseaux actuels de franchise, le développement des concepts de commerce équitable, d'économie solidaire et le mode de fonctionnement des nouvelles générations tendent-ils vers un nouveau modèle contractuel plus horizontal ? A la marge des contrats de distribution en réseau « traditionnels », le contrat dit « de partenariat » occuperait aujourd'hui une place en progression constante, en prétendant répondre aux problématiques ci-dessus. Les observateurs relèvent, dans le même temps, que ce système de distribution en réseau semble peiner à s'affirmer et à être reconnu, notamment dans son cadre juridique. Le temps semble venu de vérifier si le contrat de partenariat n'est qu'une variante des autres modèles de contrats de distribution, notamment celui d'une franchise devenue éthique, ou bien s'il est un système spécifique et autonome de distribution. Constatant l'autonomie, cette thèse ambitionne de modéliser et de qualifier juridiquement le contrat de partenariat, en proposant des solutions novatrices aux freins avérés, afin de participer à son avènement.